



Patrick Le Hyaric  
Député au Parlement européen

29 janvier 2016

Sujet : Traitement médical pour Monsieur Mumia Abu-Jamal

Monsieur Le Hyaric

Votre récente lettre au Gouverneur Tom Wolf concernant le traitement médical de Monsieur Mumia Abu-Jamal fourni par le Département pénitencier de Pennsylvanie m'a été transmis afin que je vous apporte une réponse. Je vous remercie de prendre le temps de nous faire part de votre inquiétude.

Je vous prie de comprendre que les problèmes que vous soulevez concernant le traitement médical de Monsieur Mumia Abu-Jamal et le Département ne peuvent être discutés ou divulgués en raison du secret médical et du respect de la vie privée. Soyez toutefois assuré que le Département continue à surveiller et à traiter les détenus qui lui sont confiés conformément à sa politique d'accès aux soins de santé, 13.2.1, un exemplaire est disponible sur le site internet du Département : [www.cor.pa.gov](http://www.cor.pa.gov).

J'espère que vous trouverez les informations décrites ci-dessus utiles pour comprendre l'accès aux soins médicaux au sein du Département. Encore merci pour votre temps et votre préoccupation à ce sujet.

Laura J. Neal